Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des

Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises

électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein; Verband Schweizerischer

Elektrizitätsunternehmen

Band: 70 (1979)

Heft: 16

Artikel: Les tarifs progressifs favorisent-ils les économies d'énergie? : Rapport

étabil par la Commission par les tarifs d'énergie électrique de l'UCS

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-905421

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les tarifs progressifs favorisent-ils les économies d'énergie?

Rapport établi par la Commission pour les tarifs d'énergie électrique de l'UCS

Les entreprises d'électricité se voient reprocher ces derniers temps que leurs tarifs sont de nature à inciter au gaspillage. A la place des tarifs usuels d'aujourd'hui, comprenant une redevance d'abonnement et un prix du kilowattheure variant selon la fourniture, on réclame maintenant des tarifs du type progressif, c'est-à-dire dont le prix du kilowattheure augmente en fonction de la fourniture, espérant ainsi combattre le gaspillage de l'énergie.

Tout effort en vue d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie doit certes être appuyé, mais les tarifs progressifs ne semblent pas être un moyen approprié.

Le présent rapport expose la question des tarifs progressifs et donne un aperçu de la conception des tarifs actuels.

Les tarifs d'électricité usuels

On trouve la facture d'électricité à intervalles réguliers dans la boîte aux lettres. Peut-être aussi arrive-t-il de voir passer le releveur de compteurs. Ce sont généralement les seuls contacts entre l'abonné et son service d'électricité. Rares aussi sont ceux qui remarquent une éventuelle augmentation de leur facture d'électricité. Combien sont-ils alors, ceux qui connaissent vraiment leur tarif d'électricité?

La première consommation d'électricité équivaut à la conclusion tacite d'un contrat de fourniture d'énergie électrique avec le service d'électricité. Celui-ci tient à disposition l'énergie et la puissance nécessaires. L'énergie, et selon le système tarifaire également la puissance, sont facturées d'après les tarifs locaux en vigueur. (Ceux-ci peuvent être demandés auprès du service d'électricité.) Les tarifs sont basés sur différents critères: prix de revient de l'énergie électrique, genre d'usage, situation concurrentielle, par rapport à d'autres énergies, et parfois aussi des critères sociaux.

Pour les usages domestiques, on applique en Suisse principalement deux genres de tarifs:

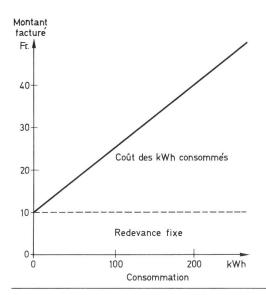


Fig. 1 Exemple de structure d'un tarif binôme Redevance fixe (également appelée redevance d'abonnement):

10.– fr./mois 15 ct./kWh

1. Le tarif binôme (tarif à redevance fixe); voir fig. 1

C'est le type de tarif le plus usité en Suisse. Le tarif à redevance fixe comprend un élément couvrant les frais en rapport avec l'abonné¹) (redevance fixe) et un prix du kilowattheure pour l'énergie consommée. Ce type de tarif est appliqué pour 94 % des ménages suisses. Pour les tarifs à redevance fixe, les prix du kilowattheure sont généralement invariables quelle que soit la quantité consommée; c'est-à-dire que le 100e kWh coûte autant que le 1000e. Si la consommation double, le montant à payer pour l'énergie consommée doublera donc aussi. Il en va d'ailleurs de même pour le téléphone, pour lequel il y a la taxe d'abonnement et la taxe de conversation.

2. Le tarif à tranches (fig. 2)

Le tarif à tranches ne comprend pas de redevance fixe. Seuls les kilowattheures consommés sont facturés. La consommation d'une période déterminée est répartie en tranches auxquelles s'appliquent des prix de kilowattheure différents.

La dégression par tranches du prix du kilowattheure en fonction de la quantité consommée peut donner l'impression d'un désavantage pour les petits consommateurs. Bien que cette dégression soit tout à fait justifiée pour tenir compte des frais en rapport avec les abonnés 1), les services d'électricité abandonnent dans la mesure du possible le tarif à tranches pour passer au tarif à redevance fixe, dans lequel on distingue clairement entre les frais liés à la consommation et ceux qui sont indépendants de la consommation.

Jadis le tarif à redevance fixe était la forme de tarif la plus usitée. Aujourd'hui il n'y a plus que quelque 6 % des ménages suisses qui sont encore soumis à ce type de tarif.

¹) Frais pour compteur, relevé de compteur, facturation, contrôle des installations électriques domestiques, et frais d'administration proportionnels.

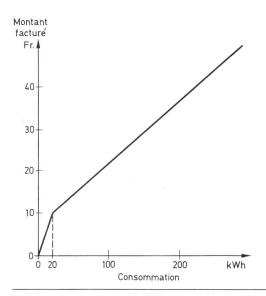


Fig. 2 Exemple de structure d'un tarif à tranches

Premiers 20 kWh du mois au prix de 50 ct./kWh
kWh suivants du mois au prix de 15 ct./kWh

Prix du kWh

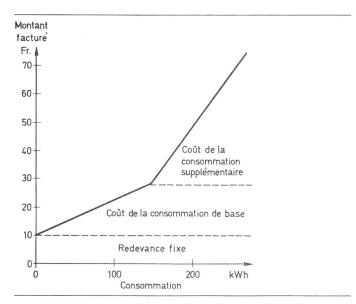


Fig. 3 Exemple de structure d'un tarif progressif

Redevance fixe 10.– fr./mois

Premiers 150 kWh du mois (quantité de base)

au prix de 12 ct./kWh

kWh suivants du mois au prix de 50 ct./kWh

Les tarifs progressifs (fig. 3)

Un tarif ne doit pas seulement couvrir les coûts du service d'électricité, mais encore procurer à celui-ci les moyens financiers nécessaires lui permettant de garantir à long terme l'alimentation électrique de la population. Ces buts furent atteints jusqu'à présent en pratiquant des tarifs fixés en fonction du prix de revient, de la concurrence dans le domaine de l'énergie et du prix que le consommateur était disposé à payer.

Ceux qui critiquent la situation énergétique actuelle exigent qu'on fasse un pas de plus en introduisant un tarif capable d'influer sur la consommation d'énergie. Par souci de la protection de l'environnement et de la justice sociale, ils réclament le remplacement des tarifs usuels ayant fait leurs preuves en Suisse comme à l'étranger, par des tarifs progressifs, comprenant un prix du kilowattheure qui augmente en fonction de la consommation.

Taux variables selon la quantité et selon l'heure et la saison

L'électricité se caractérise par le fait qu'elle doit être produite au moment même où elle est consommée, car elle ne peut pas être stockée. Les tarifs d'électricité sont pour cette raison établis compte tenu d'une part des caractéristiques de la production et d'autre part des caractéristiques de la consommation. Ces caractéristiques font que le prix de l'électricité varie obligatoirement selon le rapport entre l'offre et la demande, c'est-à-dire selon l'heure et la saison.

Pour comparaison, on peut citer l'exemple du tourisme. Pendant la saison, lorsque la demande en chambres d'hôtels est importante, les prix sont élevés. Hors saison, les hôtels pratiquent des prix inférieurs pour attirer la clientèle et ainsi rentabiliser leur exploitation. Les mêmes considérations conduisent à pratiquer des taux plus élevés pour l'électricité consommé pendant les périodes diurnes de forte consommation. Les taux peuvent aussi varier selon la saison. On remarquera à cet égard, qu'en Suisse, on consomme pendant le semestre d'hiver de 15 à 20 % plus d'électricité que durant le semestre d'été.

A cela s'ajoute le fait que la production des centrales au fil de l'eau est moins importante en hiver en raison du faible débit des cours d'eau.

Reprenons encore une fois l'exemple du tourisme. L'organisateur d'un voyage qui fait réserver un grand nombre de chambres d'hôtels bénéficie généralement d'un prix plus avantageux par rapport au prix normal. Cela se justifie par la rationalisation du travail de l'hôtel. Pour l'électricité c'est pareil: les gros usagers bénéficient d'un tarif quelque peu inférieur à celui des petits usagers. Là aussi cela se justifie par la réduction des frais d'administration et d'exploitation. En outre, les gros usagers, tels que les entreprises industrielles, s'approvisionnent en haute tension et transforment et distribuent eux-mêmes le courant, ce qui fait qu'ils bénéficient d'un tarif plus bas encore. (A noter qu'en contre-partie ils doivent financer eux-mêmes les installations nécessaires qui sont leur propriété.)

Les frais administratifs du service d'électricité pèsent surtout pour le petit usager, du fait qu'ils se répartissent sur peu de kilowattheure. Les frais relatifs au comptage de la consommation (amortissement du compteur, relevé du compteur), à la facturation (frais d'ordinateur, frais d'envoi des factures), aux services de conseil à la clientèle, au contrôle des installations électriques domestiques, etc., se montent à eux seuls à quelque 100 francs par an pour un ménage. A noter que cette somme est entièrement indépendante de la consommation.

Influence des tarifs progressifs - théorie et pratique

L'idée des tarifs progressifs est d'amener le consommateur à freiner sa consommation d'électricité ou du moins à la stabiliser. Quant aux usagers qui continuent à consommer beaucoup, ils seront pénalisés par les tarifs progressifs pour les charges supplémentaires causés à la collectivité.

Mais après tout, un tarif d'électricité est-il un moyen approprié pour poursuivre des objectifs sociopolitiques? Faut-il vraiment recourir à des tarifs publics d'énergie – qui ne sont normalement basés que sur le prix de revient et sur des principes de politique de vente – principalement pour résoudre des problèmes sociopolitiques et d'environnement? Des objectifs de cet ordre peuvent-ils vraiment être atteints par le biais de tarifs d'énergie?

Pour la politique énergétique, les tarifs progressifs présentent des inconvénients majeurs, notamment en ce qui concerne la nécessité de réduire la dépendance à l'égard du pétrole, dont la part est actuellement en Suisse de 75 % par rapport à la con-

Les tarifs progressifs:

- impliquent la fixation de contingents de base, qui occasionne d'importants frais administratifs et exige des contrôles,
- sont discutables du point de vue social,
- découragent le remplacement des produits pétroliers,
- créent des différences injustifiées entre l'industrie et l'artisanat,
- menacent l'existence des entreprises qui consomment beaucoup d'électricité,
- sont contraires au principe de couverture des coûts des entreprises d'électricité.

Les tarifs progressifs sont donc inappropriés et sont par conséquent à rejeter. sommation totale d'énergie. Les tarifs d'électricité progressifs contrecarrent les efforts dans ce sens puisqu'ils risquent d'encourager les consommateurs d'énergie à abandonner l'électricité au profit, notamment des produits pétroliers, sur lesquels sont accordés des rabais de quantité. Une telle évolution n'est guère souhaitable, en égard à l'approvisionnement incertain en produits pétroliers et aussi à la protection de l'environnement.

Dans ce qui suit, il est montré que les tarifs progressifs exigent plus de travaux administratifs, et qu'ils sont antisociaux car les entreprises puissantes et les particuliers riches peuvent aisément supporter la charge supplémentaire, tandis que les entreprises et particuliers moins bien lotis mais qui ne peuvent se passer de l'électricité seraient lourdement pénalisés.

Ménages et petits consommateurs

La difficulté des tarifs progressifs réside dans le fait qu'il est pratiquement impossible de fixer une quantité de base équitable avec un taux avantageux. Les contingents devraient, pour être tant soit peu équitables, tenir compte d'une multitude de facteurs déterminant la consommation. Ainsi, pour les ménages, il y aurait lieu de considérer les facteurs suivants:

- composition (nombre et âge des personnes)
- grandeur du logement
- équipement électrique (cuisinière électrique, chauffe-eau électrique, etc.)
- habitudes en ce qui concerne les repas; par exemple prix de repas régulièrement à l'extérieur
- machine à laver raccordée au compteur du logement ou à un compteur séparé

En outre, il est difficile de distinguer raisonnablement entre consommation vitale, consommation de luxe et gaspillage. De plus, les milieux aisés seraient avantagés (repas à l'extérieur, résidence secondaire, etc.) par rapport aux familles nombreuses qui ont souvent besoin de plus d'électricité. Par ailleurs, il faut bien se rendre compte que cela impliquerait des tas de prescriptions et une «police de l'électricité» pour les contrôles.

Industrie et artisanat

La fixation de la quantité de base serait plus délicate encore pour l'industrie et l'artisanat que pour les ménages du fait des différences primaires plus grandes entre les entreprises. Comme les besoins en énergies de toutes sortes varient fortement entre les entreprises et les branches économiques, certaines seraient pénalisées lourdement, ce qui serait une injustice. Cela ne ferait que créer de nouveaux problèmes économiques structurels pour des régions et des secteurs. Les tarifs progressifs entravent le développement d'industries et affaiblissent leur compétitivité. Des difficultés sérieuses seraient surtout à craindre pour les industries qui consomment beaucoup d'électricité. Pour résumer, on peut dire que les tarifs progressifs présentent de gros inconvénients pour l'économie publique.

Les tarifs progressifs pénalisent excessivement les gros consommateurs et déchargent financièrement (subventionnent) les petits. Etre gros consommateur ne signifie toutefois nullement être gaspilleur. Des considérations économiques à elles seules poussent déjà les gros consommateurs de l'industrie et de l'artisanat à une utilisation économe et rationnelle des énergies. Les tarifs progressifs sont donc injustes pour les gros consommateurs.

Quelles conclusions peut-on formuler?

Les arguments en faveur des tarifs progressifs ne résistent pas à un examen approfondi. Vouloir freiner la consommation d'énergie au moyen de tarifs progressifs est irréaliste et dangereux. Dans la situation énergétique actuelle déjà, les tarifs progressifs conduiraient à une répartition injuste des charges et par là à des bouleversements économiques.

Du reste, on peut douter sérieusement de chances politiques de l'introduction des tarifs progressifs ainsi que de leur application pratique. De plus, limiter les tarifs progressifs à l'électricité aurait pour conséquence immédiate d'anéantir les efforts en vue de remplacer le pétrole, car les consommateurs d'énergie seraient tentés par d'autres tarifs dégressifs, notamment ceux des produits pétroliers.

Des économies d'énergie sont assurément possibles dans le domaine de l'électricité. Mais c'est en consommant moins qu'il faut y parvenir, et non en introduisant des systèmes tarifaires contraires aux principes de la couverture du prix de revient.